

---

## Erratum

---

### Erratum

A.M., 014-1999

**Liste des médicaments – 6<sup>e</sup> édition – 1<sup>er</sup> octobre 1999**

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 131<sup>e</sup> année, numéro 40 du 29 septembre 1999, page 4509.

Page 4517, annexe I, «LISTE DES FABRICANTS AYANT SOUMIS DES PRIX DE VENTE GARANTIS DIFFÉRENTS POUR LES GROSSISTES ET LES PHARMACIENS», les astérisques auraient dû se retrouver à côté des noms de fabricants suivants: Alcon, Bristol, Du Pont, ICN, M.J., Norvatis, Phmscience, Princeton, Sabex, Schering, Squibb.

Page 4521, annexe III, «PRODUITS POUR LESQUELS LA MARGE BÉNÉFICIAIRE DU GROSSISTE EST LIMITÉE À UN MONTANT MAXIMUM», la ligne relative au fabricant Knoll aurait dû se lire: Knoll Dilaudid-XP-Sol. Inj. 50 mg/mL (50 mL) 2 fioles.

33011